

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI**

**RÈGLEMENT NO. R 229-2024**

**RÈGLEMENT AFFECTANT UNE PARTIE DU SURPLUS ACCUMULÉ AU  
RAPPORT FINANCIER DE 2023 AUX FINS DE L'AUGMENTATION DU  
FONDS DE ROULEMENT.**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 1094 du Code municipal (L.R.Q. ch. C-27.1), une municipalité peut affecter une partie de son surplus accumulé à son fonds général aux fins de l'augmentation de son fonds de roulement;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de L'Île-d'Anticosti juge opportun d'augmenter les sommes affectées à ce fonds;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance de conseil tenu le 10 septembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été déposé lors d'une séance de conseil tenu le 10 septembre 2024;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité qu'un règlement portant le numéro R 229-2024, soit adopté; et qu'il soit statué et décrété ce qui suit:

**ARTICLE 1**

Le fonds de roulement de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti est par le présent règlement augmenté d'un montant deux-cent-quarante-mille (240 000\$) pour s'établir à trois-cent-mille dollars (300 000\$).

**ARTICLE 2**

Pour réaliser cette augmentation du fonds de roulement, une partie du surplus accumulé au 31 décembre 2023 de la Municipalité soit 240 000 \$ y est affectée.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Hélène Boulanger  
Maire

---

Myriam Lafleur  
Directrice générale adjointe, Greffière-Trésorière

- |  |                                 |
|--|---------------------------------|
| ➤ Avis de motion donné                         | le 10 septembre 2024            |
| ➤ Dépôt et présentation du projet de règlement | le 10 septembre 2024            |
| ➤ Adoption du règlement                        | le 1 <sup>er</sup> octobre 2024 |
| ➤ Avis d'entrée en vigueur                     | le 3 octobre 2024               |